



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

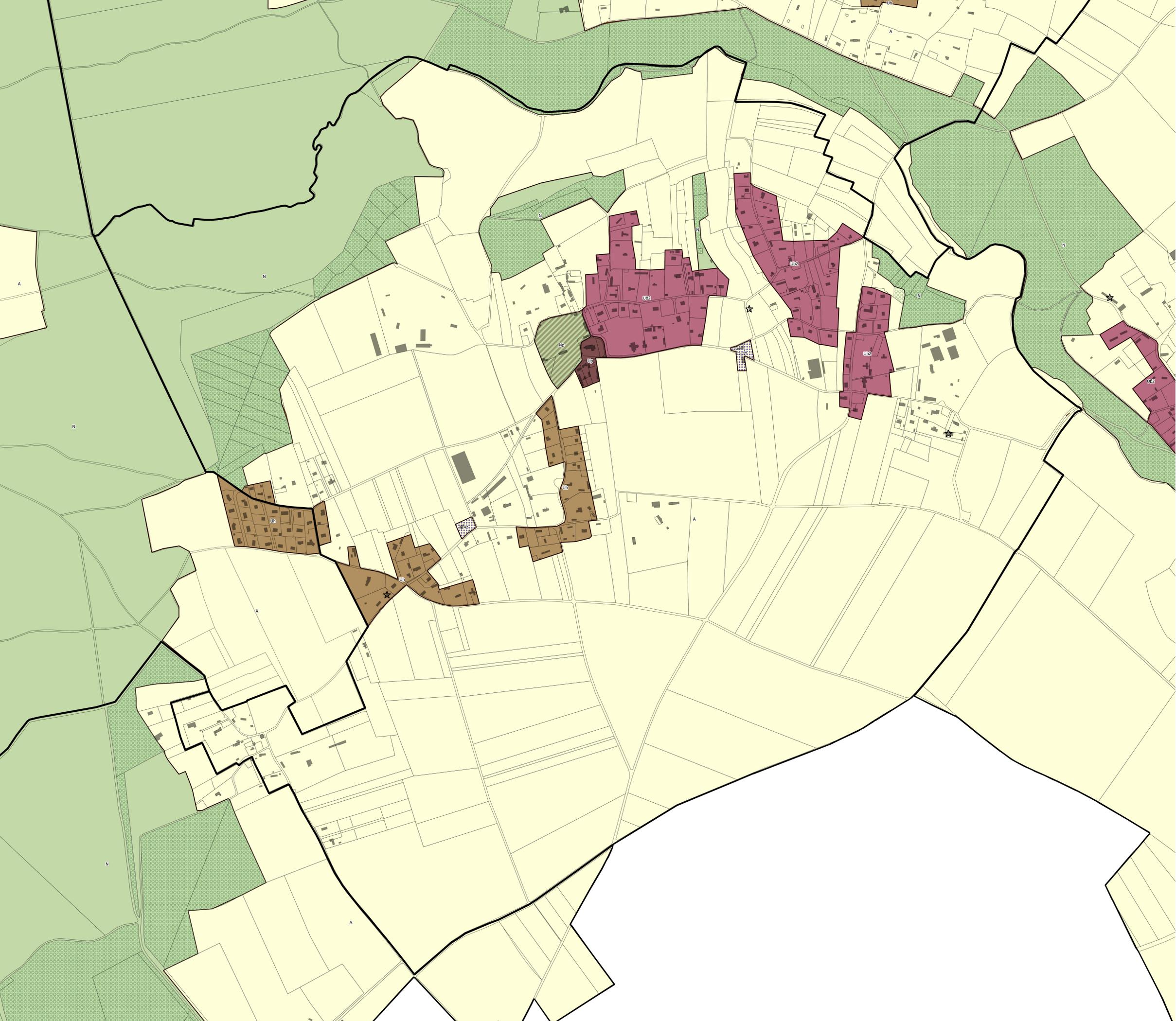
PLAN N°1 : ZONAGE

Thierville

PIÈCE N3-B

Prescrit le 26 juin 2017
Arrêté le 15 avril 2019
Enquête publique du 12 septembre
au 16 octobre 2019
Approuvé le 16 décembre 2019

Modifié le
Le Président,



1. ZONAGE

- Ub2 : zone urbaine à caractère résidentielle (sauf Pont-Audemer)
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial affirmé
- Uh : zone urbaine de hameau densifiable et pouvant faire l'objet d'une extension urbaine maîtrisée
- A : zone agricole
- Az : activités artisanales isolées et implantées en zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle à caractère patrimonial ou paysager affirmé

2. PRESCRIPTIONS

- Espaces Boisés Classés (Art. L. 113-1 CU)
- Changement de destination

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

